

cndp

Commission nationale
du **débat public**

**Vous donner la parole
et la faire entendre.**

Conférence de presse
Lancement du débat public
Port Seine-Métropole Ouest
(PSMO)



DEBAT PUBLIC

Projet de Port Seine-Métropole Ouest



Principe d'information et de participation des citoyens

Une triple exigence :

- **Internationale** : signature de la Convention d'Aarhus (1998)
- **Européenne** : directive 2003
- **Nationale** : charte de l'environnement, de valeur constitutionnelle (2005)

La CNDP : création et évolutions

- La **CNDP** : institution chargée de l'organisation du débat public créée par la loi Barnier du 02 février 1995
- Signature de la **Convention d'Aarhus** le 25 juin 1998 par la France et l'Union Européenne
- **Loi relative à la démocratie de proximité** le 27 février 2002 : la **CNDP devient une autorité administrative indépendante**
- « **Loi Grenelle II** » (12 juillet 2010) : **élargissement** de la composition de la CNDP à 25 membres et possibilité pour la CNDP de **désigner un garant** de la concertation recommandée qu'elle décide, et définition des modalités de suivi du débat public

Qui organise le débat public ?

La Commission nationale du débat public (CNDP)

- Autorité administrative indépendante
- Saisie par le maître d'ouvrage Ports de Paris
- A décidé d'organiser un débat public sur le projet PSMO

Pourquoi un débat public sur ce projet ?

- **Saisine** de la CNDP par Ports de Paris le 23 décembre 2013
- **Décision** d'organiser un débat public le 8 janvier 2014
- **Nomination** du président de la commission particulière le 5 février 2014 et des membres le 5 mars 2014

Trois critères :

- Le projet s'inscrit plus largement dans le développement de la Seine Aval, secteur considéré comme stratégique et faisant l'objet d'une opération d'intérêt national depuis 2007
- En raison de l'importance des enjeux socio-économiques pour le développement de la région Ile-de-France et des régions voisines.
- En raison des enjeux hydrauliques et environnementaux, surtout en phase travaux.

Le Débat Public

- Porte sur l'**opportunité**, les **objectifs** et les **caractéristiques** du projet
- Permet de **s'informer** sur le projet, d'obtenir des **réponses** à ses questions, de donner son **avis**
- Est régi par les principes de **transparence**, **équivalence** et **argumentation**

Qui anime le débat public ?

La commission particulière du débat public PSMO (CPDP)

- Nommée par la CNDP pour la durée du débat
- Indépendante et neutre

Elle est composée de:

- Michel GAILLARD, président de la CPDP
- Anne-Marie CHARVET
- Lucie DEMONDION
- Bruno de TREMIOLLES
- Jacques ROUDIER

La CPDP est assistée par un secrétariat général

Que fait la CPDP?

Sa mission:

- Animer le débat public et veiller à son bon déroulement selon trois principes:

a) **ouverture** à tous

b) **transparence** du débat et **équivalence** des participants

c) respect des règles d'un **débat démocratique**

Ses activités :

- Diffuser et faciliter l'information

- Donner la parole au public

- Rédiger un compte-rendu à l'issue du débat public.

Comment participer au débat?

- ❖ En prenant part aux **réunions publiques**
- ❖ En posant des **questions** ou en émettant un **avis** (par mail, courrier ou carte T, sur le site Internet de la Commission <http://psmo.debatpublic.fr>)
- ❖ En participant au **forum de discussion** sur le site
- ❖ En rédigeant un **point de vue** (contribution et cahiers d'acteurs)

Les moyens de diffusion de l'information

- ❖ La diffusion du *dossier du maître d'ouvrage* et de sa *synthèse*
- ❖ Des *supports d'information spécifiques*
 - Le site du débat : <http://psmo.debatpublic.fr>
 - Les réseaux sociaux
 - Les documents de présentation : newsletter, journal du débat, ...
 - L'affichage public
 - Des annonces dans la presse
- ❖ Une large *campagne d'information et de mobilisation* sur le territoire : **nous comptons sur votre relai !**
- ❖ Un *partenariat* avec les collectivités territoriales, organismes et acteurs concernés par le débat
- ❖ Une permanence dans les locaux du débat (sur rendez-vous)

Quelle place pour le maître d'ouvrage dans le débat ?

- ❖ Il élabore le dossier de présentation du projet support du débat public, consultable par tous
- ❖ Il présente le projet de Port Seine-Métropole Ouest en réunion publique
- ❖ Il répond aux questions du public, en réunion et par écrit sur le site internet
- ❖ Il met à disposition du public : les études relatives au projet et tous documents nécessaires au débat
- ❖ A l'issue du débat, il prend une décision rendue publique :
 - Poursuivre, modifier ou abandonner le projet

Le calendrier du débat

- Le débat public PSMO est **ouvert du 15 septembre au 15 décembre**
- Le **compte rendu** du débat public sera établi par la commission particulière et son **bilan** rédigé par le président de la CNDP ; ils seront rendus publics au plus tard **deux mois** après la fin du débat.
- Le **maître d'ouvrage** aura ensuite **trois mois** pour rendre publiques les suites qu'il entend donner au projet enrichi des points de vue apportés lors du débat public.

Les rendez-vous du débat

HUIT RÉUNIONS PUBLIQUES

Réunion publique d'ouverture - Présentation du projet :
2 octobre 20H à Achères

Présentation du projet - Focus sur l'environnement, les travaux, le phasage : **7**
octobre 20H à Conflans-Sainte-Honorine

Présentation du projet - Focus sur l'Intermodalité :
14 octobre 20H à Saint-Germain-en-Laye,

Présentation du projet - Focus sur le développement économique :
6 novembre 20H à Achères

Les rendez-vous du débat

HUIT RÉUNIONS PUBLIQUES

Présentation du projet : **12 novembre 20H à Carrières-sous-Poissy**

Présentation du projet - Focus sur les aménagements urbains :
18 novembre 20H à Andrésy

Audition publique des acteurs économiques :
20 novembre 20H à Poissy

Réunion publique de clôture :
2 décembre 20H à Andrésy



Commission nationale
du débat public

Vous donner la parole
et la faire entendre.

Les autres rendez-vous du débat

Sur inscription

- ATELIER TECHNIQUE : un atelier sur les aménagements urbains est d'ores et déjà prévu à **Andrésey le 18 novembre en fin d'après midi**
- VISITE DU PORT DE LIMAY ET DU SITE DU PROJET : **le samedi 11 octobre après midi**

Ouverte à tous

- Une **rencontre publique** avec les étudiants à l'Université de Cergy-Pontoise en **novembre**.